



LES FORMATIONS IFOC

TAXATION DES HONORAIRES

Vendredi 16 juin 2023
9h00-12h00 / 14h00-17h00

SALLE CARPA - DIJON

2^{ème} étage

12, boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON

Intervenants

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche-sur-Saône

Formation ouverte

Réservée aux bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

9H00 Ouverture de la formation

- **Qui taxe ?**

- **La procédure**

Les règles générales de la procédure civile

Les règles particulières de taxe

Questions

- **L'examen de la demande**

La forme

12H00 Fin de la 1^{ère} partie

14H00 Reprise des travaux

- **L'examen de la demande (suite)**

La convention d'honoraires

La charge de la preuve

Questions

Le contrôle des diligences

Les demandes proprement dites

Questions

- **Les mentions à inclure dans l'ordonnance**

17h00 Fin de la formation

6 heures de formation éligible au FIF PL

Une attestation de participation vous sera délivrée par l'IFOC.

La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

Intitulé de la formation

Taxation des honoraires

Durée : 6h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Connaître la procédure et les règles de la procédure

Procéder à la notification de la décision

Connaître l'examen de la demande

Connaître les mentions à inclure dans l'ordonnance

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Appliquer la procédure et les règles de la procédure

Procéder à la notification de la décision

Mettre en place l'examen de la demande

Intégrer les mentions à inclure dans l'ordonnance

Pré-requis :

Formation ouverte aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Modalités d'accès :

Inscription en ligne avec un lien de connexion et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers www.conferencedesbatonniers.com/fr/

Date de la formation :

Vendredi 16 juin 2023 –9h00-17h00

Lieu de la formation :

Salle CARPA – 12 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon

Tarif de la formation :

Frais d'inscription : 100€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture des frais acquittés

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidente de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 42153 75

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010N°

Conférence des Bâtonniers

N° siret : 303 324 313 00012